

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE

AUMALE - BLANGY-SUR-BRESLE

(SEINE-MARITIME)

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE MARTAINNEVILLE

Enquête Publique

Le public est informé de ce que par arrêté intercommunal en date du 03 mars 2017, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur les dispositions de l'élaboration de la carte communale de la commune de Martainneville (Département de la SOMME).

L'enquête se déroulera à la mairie de Martainneville pendant une durée de 31 jours, du 25 mars 2017 au 24 avril 2017. Le dossier pourra être consulté aux jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie, soit les :

- Mardi et jeudi de 16h00 à 18h00 ;
- Vendredi de 15h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra également être consulté au siège de la Communauté de Communes, au 20 rue de Barbentane – 76340 Blangy-sur-Bresle, aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, soit à les consigner sur les registres d'enquête mis à leur disposition à la mairie et au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au commissaire enquêteur en mairie de Martainneville ou à la Mairie de Martainneville aux coordonnées suivantes :

- Adresse postale : 3, rue de Vismes – 80140 Martainneville ;
- Adresse mail : mairie.martainneville@wanadoo.fr

Monsieur Joël GOSSET, commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie :

- Samedi 25 mars 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- Mardi 04 avril 2017 de 14h00 à 17h00 ;
- Jeudi 13 avril 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 24 avril 2017 de 14h00 à 17h00.

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la Mairie et au siège de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle, un mois après la clôture de l'enquête.

Fait à Blangy-sur-Bresle, le 03 mars 2017

Le Président,



C. ROUSSEL